



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2009

Soixante-quatrième session
Point 49 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 10 novembre 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.14 et Add.1)]

64/14. L'Alliance des civilisations

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'engagement solennel qu'ont pris tous les États de promouvoir le respect universel, l'exercice et la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et des autres instruments relatifs au droit international et aux droits de l'homme, et réaffirmant également le caractère universel de ces droits et libertés,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005², dans lequel les chefs d'État et de gouvernement se sont félicités de l'initiative concernant l'Alliance des civilisations annoncée par le Secrétaire général le 14 juillet 2005 et se sont engagés à promouvoir une culture de paix et un dialogue aux niveaux local, national, régional et international,

Consciente de la diversité du monde et du fait que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité, sachant qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier, et encourageant la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures, civilisations et populations,

Appréciant l'importance que revêt le dialogue entre les cultures et entre les religions et au sein de chaque religion pour promouvoir la tolérance sur les questions liées à la religion ou aux convictions, et soulignant le rôle de premier plan que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à cet égard,

1. *Se félicite* des efforts qu'ont déployés le Secrétaire général et son Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations en vue de promouvoir une meilleure compréhension et un plus grand respect entre les civilisations, les cultures et les religions, et encourage l'Alliance à poursuivre ses travaux au moyen de plusieurs projets concrets dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des

¹ Résolution 217 A (III).

² Voir résolution 60/1.



migrations, en collaboration avec les gouvernements, les organisations internationales, les fondations et les groupes de la société civile, ainsi qu'avec les médias et les dirigeants d'entreprise ;

2. *Prend note* des conclusions du premier Forum de l'Alliance des civilisations, tenu à Madrid les 15 et 16 janvier 2008, et du deuxième Forum de l'Alliance, tenu à Istanbul (Turquie) les 6 et 7 avril 2009 ;

3. *Encourage* les gouvernements, les organisations internationales et les représentants de la société civile à participer au troisième Forum de l'Alliance des civilisations, qui aura lieu au Brésil en 2010, ainsi qu'aux prochains Forums de l'Alliance qui seront organisés par le Qatar en 2011 et par l'Autriche en 2012 ;

4. *Accueille avec satisfaction* les premier et deuxième rapports³ présentés au Secrétaire général par le Haut-Représentant concernant les activités menées par l'Alliance des civilisations, notamment les projets et programmes lancés lors des Forums de l'Alliance ;

5. *Continue d'appuyer* les travaux de l'Alliance des civilisations, étant consciente de l'importance que revêt son Groupe d'amis à cet égard et de l'intérêt que présentent pour l'Alliance les plans nationaux adoptés jusqu'ici par ses États membres, ainsi que les activités se rapportant à l'Alliance actuellement mises au point par les organisations internationales membres de ce groupe.

*42^e séance plénière
10 novembre 2009*

³ A/63/336 et A/63/914.